

RELEVÉ DE DECISIONS

COMITÉ UNIQUE DE
CONCERTATION

Jeudi 13 avril 2017
A Cornil

Membres de droit présents

Jean François POUMIER
Bernadette CALMETTES
Frédéric VERGNE
Gérard TAVERT
Olivier GARCIN

Roland MARON
Jean Marie ROUILLET
Michel BREUILH
Alain CHEZE
Gérard COIGNAC

Françoise TAVERT
Lucile BENESTEAU
Gilles ESTRADE
Bernard ROUX
Michel JAULIN

Porteur de projet invité

Annabelle FABRITTI, chargée de mission Tourisme Commune de Chamberet

Techniques

Christelle DURAND, service Cohésion territoriale, Région Nouvelle Aquitaine
Julia MANAQUIN, coordinatrice Leader, Région Nouvelle Aquitaine
Laure MARTINIE, animatrice Leader, GAL PTVM, Tulle agglo

Partenaires

Pascal CAVITTE, conseiller régional, référant Territoire, Région Nouvelle Aquitaine

Excusés

Pierre TRESMONTAN
Laurence WIMEL
Jean Marc CHIRIER
Pierre BEYSERIE
Christophe SERINGE

Raymond MAGE
Hélène LACASSAGNE
Christian MADELRIEUX
Eric BELLOUIN
Christophe JERRETIE

Dominique ALBARET
Vivianne DANTONY
Cécile COSTE
Dominique ROUCHER

Ordre du jour

1. Validation du dernier relevé de décisions (consultation écrite)
2. Cooptation de nouveaux membres
3. Point d'actualité et débat autour de la feuille de route 2017 du Groupe d'action locale
4. Examen d'une proposition de révision du périmètre du GAL impliquant une recombinaison du collège public
5. Examen d'une proposition de révision du règlement intérieur du comité
6. Examen des 1ers dossiers complets pour programmation ayant reçu un avis d'opportunité favorable
 - ✓ Station Sport Nature Vézère Monédières - Création d'un parc aquatique gonflable sur le lac des Barriousses de Treignac
 - ✓ Archéologie Paysage – Réaménagement et modernisation de l'exposition permanente
 - ✓ Commune de Saint Augustin – Réhabilitation du restaurant communal
7. Examen de dossiers complets et instruits pour programmation pour des projets n'ayant pas été examinés en opportunité
 - ✓ Association Fragment – Le Jardin de la sculpture des 5 continents et la biennale de pierre 2015
 - ✓ Association Tuberculture – Saison culturelle 2016
 - ✓ Commune de Chamberet – Etude de faisabilité économique et scénographique pour le développement de la Maison de l'Arbre et l'Arboretum de Chamberet

1- Validation relevé de décisions

Le comité valide le relevé de décisions.

En préambule, Michel BREUILH, président de Tulle agglo, rappelle que le syndicat mixte du Pays de Tulle a été dissout au 31 décembre 2016. La préfecture a été questionnée pour connaître les incidences de cette dissolution : Tulle agglo devient la nouvelle structure porteuse du GAL. En ce sens, le conseil communautaire de Tulle agglo a dernièrement délibéré pour entériner cette nouvelle attribution et a à cette occasion désigné Michel Jaulin en tant que représentant légal du groupe d'action locale Pays de Tulle Vézère Monédières.

Michel Jaulin indique que la réforme intercommunale a d'autres incidences dans la mise en œuvre du programme qui ont été anticipées. Ainsi, une révision du périmètre afin de mettre en cohérence le territoire du GAL et les nouvelles intercommunalités a été soumise aux différentes parties concernées qui ont fait part de leur accord quant à cette proposition. L'autorité de gestion qui a été tenue informée, sera sollicitée officiellement. Ces modifications devront faire l'objet d'avenants à la convention de mise en œuvre établie entre la Région et l'Agence de Service de paiement.

Michel Breuilh précise que le territoire ne sollicite pas de modification d'enveloppe FEADER considérant que la variation en termes de population est minime.

Julia Manaquin confirme la position de principe de la Région de ne pas s'opposer aux modifications de périmètre qui feront l'unanimité localement.

2- Cooptation de nouveau membre

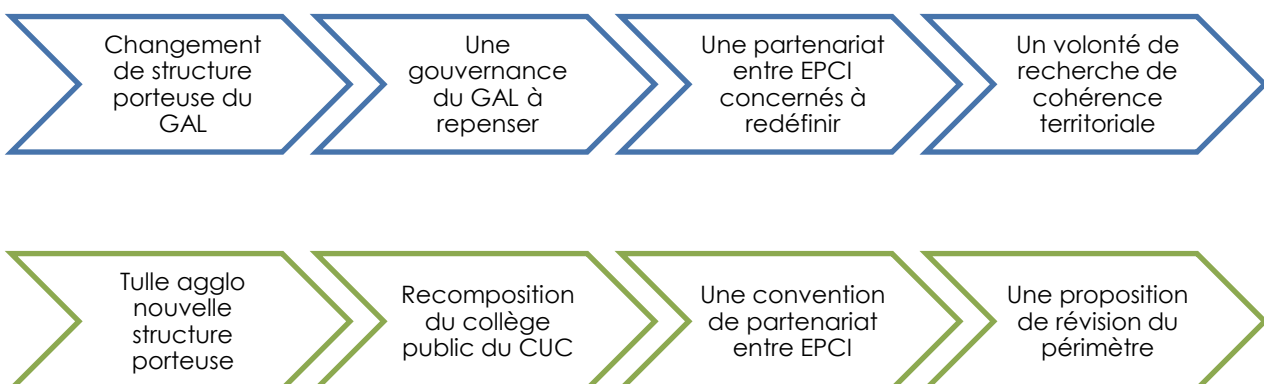
La cooptation de deux nouveaux membres est proposée au titre du collège privé représentant la chambre de commerce et d'industrie :

- Titulaire : Frédéric VERGNE
- Suppléant : Gérard BARBAN

Le comité valide ces cooptations.

3- Point d'actualité et débat autour de la feuille de route 2017 du Groupe d'action locale

Michel Jaulin passe la parole l'animatrice afin de préciser les conséquences des points évoqués en préambule dans la mise en œuvre du Leader.

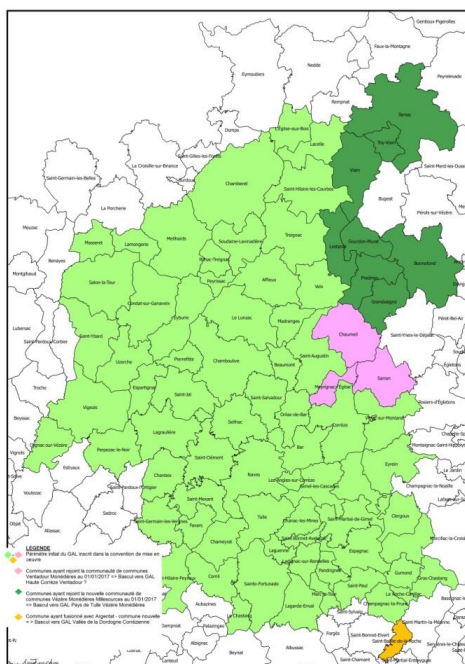


S'agissant des retards accumulés, le comité d'appui Leader du 4 avril dernier, qui réunit des représentants politiques et techniques des GALs et de l'autorité de gestion (AG), a permis de rassurer les différentes parties prenantes notamment avec une instruction imminente des 1^{er} dossiers, la livraison du logiciel OSIRIS permettant l'engagement des crédits de la mesure 19.2 pour les dossiers programmés d'ici la fin du mois d'avril.

Malgré la situation fragilisée de certains porteurs de projet, la situation devrait rapidement évoluer permettant de signer rapidement les 1^{ères} conventions attributives. La question du versement des crédits reste suspendue à différents points qui seront abordés lors d'un comité technique régional.

La feuille de route 2017 est ensuite présentée (cf. diaporama ci-joint). Parmi les propositions d'action 2017, l'organisation d'un temps de formation/sensibilisation des membres autour de l'outil Leader, la stratégie développée retient l'attention des membres du comité.

4- Examen d'une proposition de révision du périmètre du GAL impliquant une recomposition du collège public



La convention de mise en œuvre du programme Leader Pays de Tulle Vézère Monédières précise le périmètre d'intervention : 72 communes intégralement couvertes en 2016 par les EPCI Tulle aggro, Vézère Monédières, Doustre et Plateau des Etangs, Monédières et Pays d'Uzerche.

Une proposition de révision de périmètre visant à tendre vers la plus grande cohérence territoriale a été établie.

L'enjeu de cette révision est que chaque EPCI soit couvert par un seul et même GAL.

Une proposition de répartition des sièges a été soumise aux EPCIs concernées.

Le comité valide cette proposition de révision du périmètre.

5- Révision du règlement intérieur du comité

Une révision du règlement intérieur est proposée notamment afin de prendre en compte le changement de structure porteuse et les différentes incidences de la réforme intercommunale sur le fonctionnement.

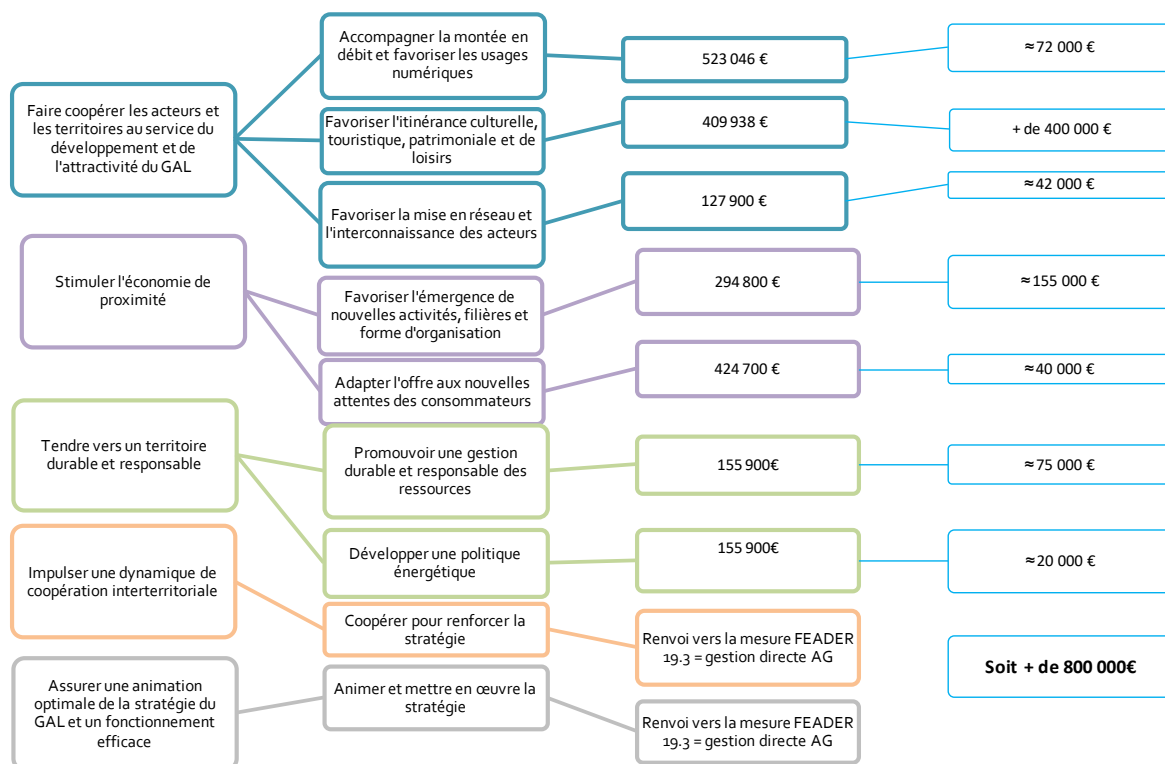
Cette révision est donc une adaptation du contexte de mise en œuvre du Leader, elle recouvre les points suivants :

- ✓ Ethique des membres du GAL : en préambule une mention est rajoutée invitant les membres du GAL à respecter une éthique afin d'éviter tout conflit d'intérêt.
- ✓ Précisions quant au rôle et mission du CUC : au delà de sa mission de « pilote » du programme Leader, les membres du CUC peuvent être amenés à donner un avis consultatif pour des projets émergeant aux fonds européens.
- ✓ Nouvelle composition du collège public afin de prendre en compte la dissolution du SM du Pays de Tulle ; ce sont donc des représentants des EPCI qui siègent au CUC
- ✓ Présidence du CUC : elle est assurée par un représentant désigné par la structure porteuse du gal
- ✓ Délais envoi dossier de séance : il est ramené à 7 jours afin de pouvoir rendre compte les avis du comité restreint dans le dossier de séance
- ✓ Avis d'opportunité suivi en programmation sous réserve d'une modification substantielle du projet.

Les membres du comité entérinent cette proposition (ci-joint).

6- Examen des 1ers dossiers complets pour programmation ayant reçu un avis d'opportunité favorable

En amont de la programmation des 1ers dossiers, l'animatrice rappelle la stratégie « Favoriser l'attractivité du territoire en misant sur les ressources locales et le numérique » et fait état du volume financier sollicité pour la cinquantaine de dossiers déposés :



a. Station Sport Nature Vézère Monédières - Création d'un parc aquatique gonflable sur le lac des Barriousses de Treignac

DEPENSES	Dépenses	RECETTES	Recettes totales	Nature	Taux
Achat du parc aquatique gonflable	49 946,70	Communauté de communes Vézère Monédières	4 000,00	Cofinancé	8,01%
		Commune de Treignac	3 990,76	Cofinancé	7,99%
		Autofinancement	9 992,90	Privé	20,01%
		Leader	31 963,04		63,99%
TOTAL	49 946,70 €	TOTAL	49 946,70 €		

Fiche action 1.2 : Favoriser l'itinérance culturelle touristique patrimoniale et de loisirs

La note obtenue en opportunité le 15/09/2016 de 16.5/ 20 est entérinée par les membres du comité ; les membres se prononcent sur un avis favorable pour la programmation d'une subvention maximale de 31 963.04€ de crédits FEADER Leader.

b. Archéologie Paysage – Réaménagement et modernisation de l'exposition permanente

DEPENSES	Dépenses	RECETTES	Recettes totales	Nature	%
Réaménagement et modernisation de l'exposition permanente "L'archéologie du paysage en Limousin"		Région	5 225,80	Cofinancé	15,30%
		Région	190,33	Top up	0,56%
		Réserve parlementaire	1 000,00	Top up	2,93%
	34 149,65	Leader	20 903,20		61,21%
		Autofinancement	6 830,32		20,00%
TOTAL	34 149,65	TOTAL	34 149,65 €		

Fiche action 1.2 : Favoriser l'itinérance culturelle touristique patrimoniale et de loisirs

La note obtenue en opportunité le 15/09/2016 de 20/ 20 est entérinée par les membres du comité ; les membres se prononcent sur un avis favorable pour la programmation d'une subvention maximale de 20 903.20 € de crédits FEADER Leader.

c. Commune de Saint Augustin – Réhabilitation du restaurant communal

DEPENSES	Dépenses retenue Leader	RECETTES	Recettes totales	Recettes retenues	Nature	%
Peinture	555,96	AET Région	2 067,00	2 067,00	Cofinancé	13,12%
Menuiserie	2 987,00	Leader	10 080,12	10 080,12		64,00%
Plomberie	4 306,64					
Cuisine	3 110,00					
Electricité	2 990,60					
Etude préalable	1 800,00	Autofinancement	453,04	453,04	Cofinancé	2,88%
		Autofinancement obligatoire	3 150,04	3 150,04	Autofinact	20,00%
TOTAL	15 750,20	TOTAL	15 750,20 €	15 750,20 €		

Fiche action 2.2 : Adapter l'offre existante aux nouvelles attentes des consommateurs

La note obtenue en opportunité le 13/12/2016 de 14/ 20 est entérinée par les membres du comité ; les membres se prononcent sur un avis favorable pour la programmation d'une subvention maximale de 10 080.12 € de crédits FEADER Leader.

7- Examen de dossiers pour avis d'opportunité

Les 3 dossiers inscrits à l'ordre du jour sont examinés pour avis d'opportunité, les rapports d'instruction des n'ayant pu être validés dans les délais,

✓ Association Tuberculture –Saison culturelle 2016

Fiche action 1.2 : Favoriser l'itinérance culturelle touristique patrimoniale et de loisirs

Jean François Poumier, représentant de l'association, présente la genèse du projet, son contenu et ses incidences en termes de médiation culturelle, de diffusion culturelle en milieu rural, de création artistique, de maintien d'emplois, de retombées économiques ou encore de lien social.

Le plan de financement prévisionnel sous réserve de la validation de l'instruction est présenté.

DEPENSES	Dépenses totales	Dépenses retenues	RECETTES	Recettes totales	Recettes retenues	Nature	%
			Autofinancement	20 968,23 €	5 000,04 €	Auto	20,00%
Communication	1 444,80 €	749,24 €					
Frais artistiques	19 062,50 €	9 885,39 €					
Locations matériel	8 342,16 €	4 326,06 €	Commune de Chanteix ★	540,00 €	280,03 €	TOP UP	1,12%
Sacem et taxe	2 723,73 €	1 412,47 €	DRAC Nouvelle Aquitaine	7 000,00 €	3 050,14 €	Cofinancé	12,20%
			DRAC Nouvelle Aquitaine		579,90 €	TOP UP	2,32%
Hébergement artistes	2 453,30 €	1 272,23 €	conseil départemental 19 ★	3 750,00 €	1 944,67 €	TOP UP	7,78%
Salaires /Charges intermittents	5 569,74 €	2 888,34 €	Région Nouvelle Aquitaine ★	3 750,00 €	1 944,67 €	TOP UP	7,78%
Divers (locationsalle,...)	2 456,40 €	1 273,83 €					
Alimentations, boissons	2 906,39 €	1 507,19 €					
Achat matériel	1 704,00 €	883,66 €					
Prestation administrative *	1 545,77 €	801,60 €	Leader	12 200,56 €	12 200,56 €		48,80%
TOTAL	48 208,79 €	25 000,00 €	TOTAL	48 208,79 €	25 000,00 €		

Monsieur Cavitte invite Monsieur Poumier à présenter les perspectives de la célébration de la 30^{ème} édition du festival de Chanteix qui aura lieu cet été. Monsieur Poumier précise les propositions qui seront offertes aux publics.

Le comité unique de concertation délibère après que Monsieur Poumier représentant l'association ait quitté la salle.

La question de la pertinence de soutenir cette saison culturelle dans le cadre du Leader est questionnée dans la mesure où cette action pourrait être considérée comme relevant du fonctionnement de l'association.

Michel Jaulin indique qu'il s'agit d'un projet à part entière. L'animatrice rappelle que des mesures ont été prises sur cette programmation 2014-2020 afin d'assurer la pérennité des initiatives culturelles tout en recherchant à diminuer la dépendance des ces initiatives vis-à-vis du Leader : une dégressivité des aides est ainsi prévue dans le règlement d'intervention.

Le comité alloue une note de 16.5/20 au projet.

- ✓ Commune de Chamberet – Etude de faisabilité économique et scénographique pour le développement de la Maison de l'Arbre et l'Arboretum de Chamberet

Fiche action 1.2 : Favoriser l'itinérance culturelle touristique patrimoniale et de loisirs

Annabelle FABRITTI, chargée de mission en charge du tourisme à la commune de Chamberet, présente les équipements communaux que sont la maison de l'arbre et son arboretum, le contexte de l'étude, notamment la volonté de la commune de repenser ces équipements. Elle précise les attendus du cahier des charges de l'étude et les modalités de mise en œuvre.

Le plan de financement prévisionnel sous réserve de la validation de l'instruction est présenté.

DEPENSES	Dépenses	RECETTES	Recettes totales	Nature	%
Etude de faisabilité économique et scénographique	19 495	CD19	3 119	Cofinancé	16,00%
		Leader	12476,8		64,00%
		Autofinancement	3899	Autofinancement	20,00%
		Autofinancement	0,2	Cofinancé	0,00%
TOTAL	19 495,00 €	TOTAL	19 495,00 €		

Roland Maron interroge sur le devenir de cette étude, Madame Tavert indique que les préconisations seront mises en œuvre dès cette année par la commune.

Le comité unique de concertation délibère après que Madame et Monsieur TAVERT ainsi que Madame Fabritti aient quitté la salle.

Le comité alloue une note de 18/20 au projet.

- ✓ Association Fragment – Le Jardin de la sculpture des 5 continents et la biennale de pierre 2015

Fiche action 1.2 : Favoriser l'itinérance culturelle touristique patrimoniale et de loisirs

L'animatrice Leader présente l'association, les différents projets qui ont pu être développés dans le cadre de son activité, et tout particulièrement le projet faisant l'objet de la demande d'aide.

Elle sollicite les membres du comité pour entériner l'avis du comité restreint en considérant que ce projet relève d'un aménagement plutôt que d'un événementiel.

La position du comité restreint est validée par le CUCP.

Le plan de financement prévisionnel sous réserve de la validation de l'instruction est présenté.

DEPENSES	Dépenses retenues	RECETTES	Recettes totales
Bureautique	114,11	Conseil départemental	2 000,00
Locations	68,93	Conseil régional	2 000,00
Objets promotionnels	513,44	Tulle agglo	5 000,00
Supports promotion	920,4		
Epicerie Bar	3966,29		
Repas calédonien	960,33		
Granit Transport Pierres		Leader	17 388,33 €
Carburant	5 132,68		
Hébergement	1215		
Médiateur Culturel et Régisseur	950		
Outils	4105,93	Autofinancement	6 397,08 €
Prestations Artistes	15038,3	Cofinancements privés	200,00 €
TOTAL	32 985,41 €	TOTAL	32 985,41 €

Les questions de la dépendance aux crédits Leader de ce projet et de son caractère innovant sont débattues. Le comité retient qu'il s'agit d'un projet innovant bâti en plusieurs étapes qui ont toutes nécessité du Leader.

Le CUC alloue une note de 16.5/20 au projet.

Divers

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur JAULIN lève la séance et rappelle que le prochain comité aura lieu le 8 juin prochain.